



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

## FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Version du 3 mars 2011

**AVERTISSEMENT PREALABLE :** ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr), rubrique biodiversité"

### **A quoi sert ce formulaire ?**

*Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.*

*Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?*

*Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux... soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.*

### **Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?**

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

*Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens*

### **Pour qui ?**

Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au **service administratif instruisant le projet** pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.

**/!\** Joindre **obligatoirement** une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000<sup>e</sup>, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant, joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

### **Coordonnées du porteur de projet :**

Intitulé du projet : Travaux de curage des vases qui se sont accumulées dans le cours d'eau

Nom du demandeur : AS DES BAS-FONDS DE LA DOUVE représentée par M. POULAIN JEAN MARIE, Président

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : MEAUTIS, AUVERS

Adresse du demandeur : 4 PLACE DE LA REPUBLIQUE, 50500 CARENTAN LES MARAIS

Téléphone : 02.33.71.96.07 ou 06.13.54.09.95

Email : asadouve@orange.fr

### **1. Description du projet**

*Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.*

#### **a. Nature du projet**

Une majeure partie de l'année, ce réseau identifié comme cours d'eau, se comporte comme un collecteur d'eau pluviale.

En l'absence de dynamique ou de fonctionnalité, on assiste donc à une sédimentation conséquente, laquelle est due à :

- un débit limité (voire inexistant) une majeure partie de l'année ;
- une absence de dénivelé.

Par le passé, l'ASA a procédé à des travaux de curage sur le linéaire concerné par le présent projet, la dernière fois en 2002.

Le présent projet consiste ainsi à extraire la vase molle (environ 560 m<sup>3</sup>) sur 1430 ml et une largeur d'extraction variable selon les secteurs (cf. carte n°3), sans détériorer les berges, ni élargir le profil en travers du cours d'eau, donc sans le surcreuser.

Le but de ce projet est donc d'améliorer l'écoulement des eaux dans la partie amont du cours d'eau et éviter ainsi les inondations des parcelles agricoles et des habitations en dehors de la période hivernale.

#### **b. Localisation et cartographie**

Département : Manche

Commune(s) : MEAUTIS, AUVERS

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 :  Oui  Non

Nom du site :

Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys code FR2500088

Basse vallée du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys code FR2510046

Hors site Natura 2000  A quelle distance ?

A .....(m ou km) du site (nom) : ..... A  
.....(m ou km) du site (nom) : .....

### c. Etendue du projet

- Linéaire de cours d'eau : 5400 m

- Emprise linéaire en phase chantier : 1430 m

- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : 1430 m

*Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Le projet ne comportera pas d'aménagement connexe. Les sédiments extraits seront régalez sur les parcelles communales en rive gauche de chacun des cours d'eau, en dehors de toute dépression humide.

### d. Durée prévisible et période envisagée du projet :

- Projet, manifestation : diurne

- Durée précise si connue : 2 jours

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : septembre-octobre 2019 si les conditions météorologiques le permettent.

ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

• autre (préciser) : Intervention ponctuelle

### e. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel*



durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les boues de curage seront finement étalées à proximité du cours d'eau sur les zones surélevées des parcelles riveraines.

Il sera ensuite procédé à un entretien régulier de la végétation du cours d'eau par l'Association Syndicale bas-fonds de la Douve pour limiter autant que possible la formation d'atterrissements.

#### **f. budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

- < 5 000 €                       de 20 000 € à 100 000 €  
 de 5000 à 20000 €                 > à 100 000 €

## **2. Caractérisation de la zone d'influence du projet**

*La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.*

- Rejets dans le milieu aquatique  
 Émission de poussières, de vibrations  
 Pollutions chimiques  
 Réalisation de pistes de chantier, circulation  
 Réalisation de parkings, de stationnements  
 gestion et circulation du public  
 Rupture de corridors écologiques  
 Perturbation d'une espèce  
 Bruits  
 Autres incidences

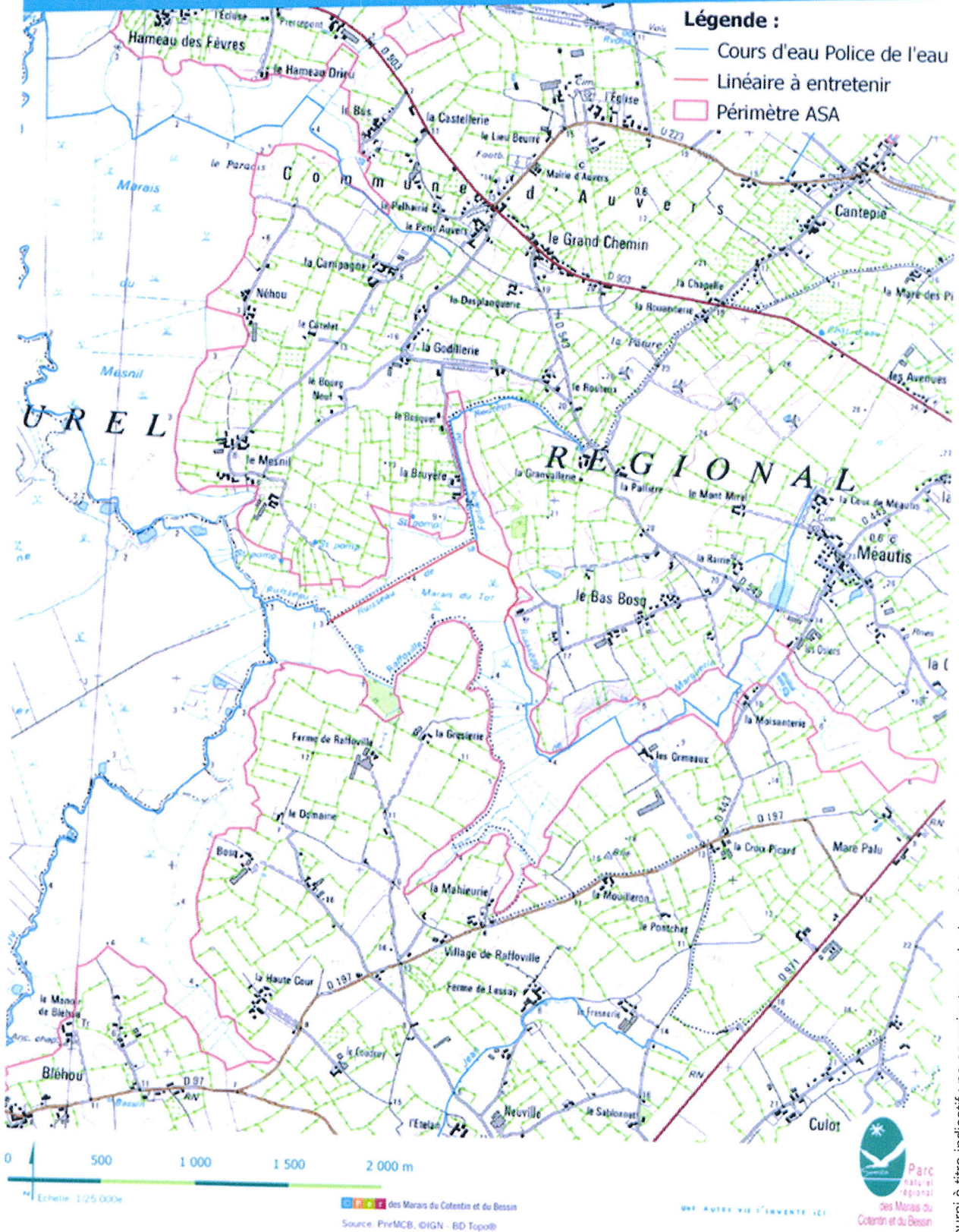
## **3. Milieux naturels et espèces Natura 2000**

*Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet. Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.*



# Projet d'entretien de cours d'eau à la pelle hydraulique - ASA Bas Fonds de la Douve

Carte n°1 : Plan de situation au 1/25 000ème



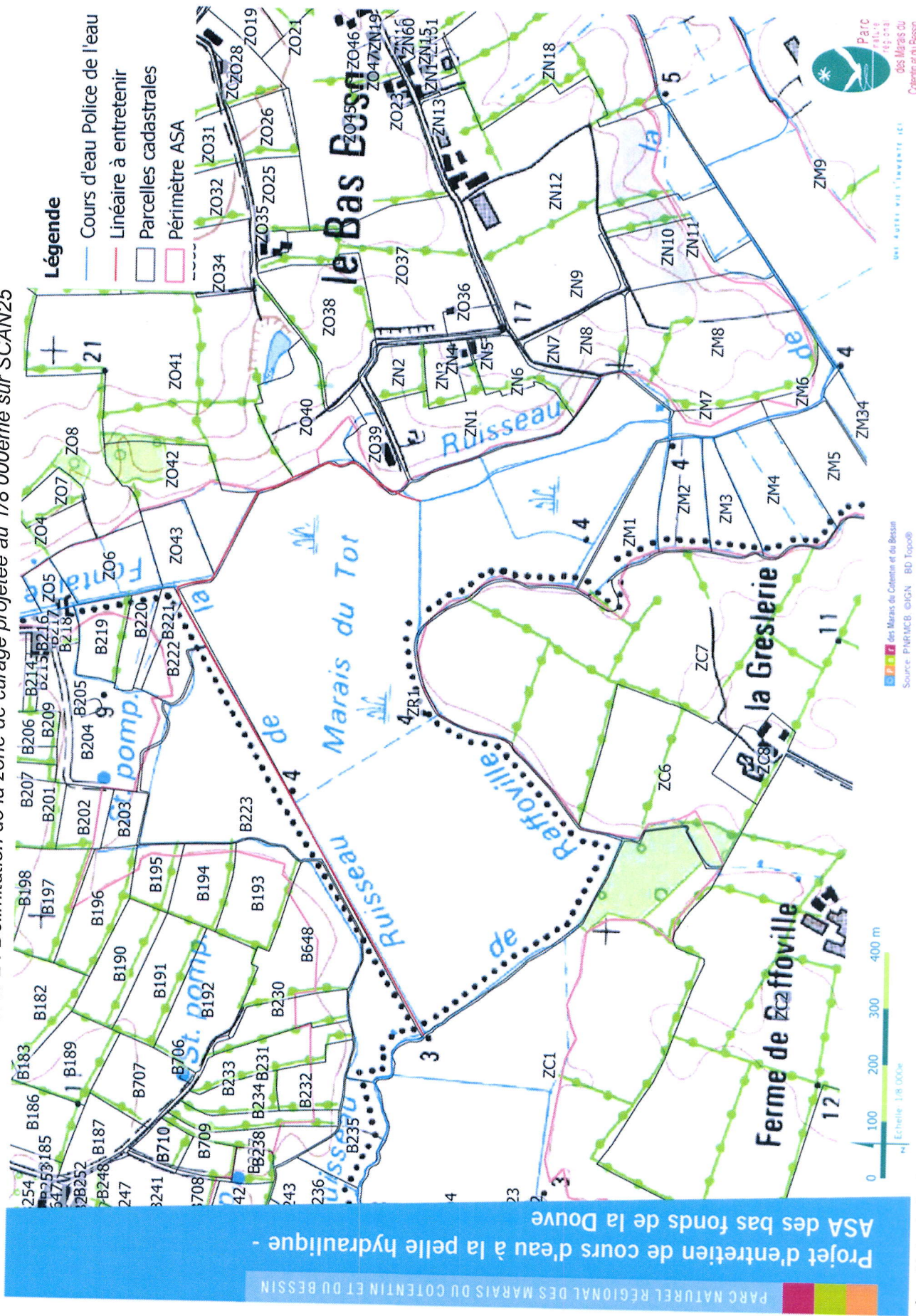
5/14

Paraphe du demandeur : *JMP*

Formulaire fourni à titre indicatif ; ne sauraient se substituer à la réglementation.



Carte n°2 : Délimitation de la zone de curage projetée au 1/8 000ème sur SCAN25



Formulaire fourni à titre indicatif ; ne saurait se substituer à la réglementation.



Carte n°3 : Délimitation de la zone de curage projetée au 1/5 000ème, sur fond orthophotographique  
 (avec localisation des photos fournies en appui de ce dossier)



Formulaire fourni à titre indicatif ; ne sauraient se substituer à la réglementation.



Carte n° 4 : Carte HIC



Formulaire fourni à titre indicatif ; ne sauraient se substituer à la réglementation.



## Photos des sites en l'état actuel

(NB : l'emplacement des prises de vue est indiqué sur la carte n°3)



Photo n°1 : vue aval des travaux du ruisseau de la Fontaine du Routeux



Photo n°2 : vue du commencement des travaux du ruisseau de la Fontaine du Routeux



Photo n°3 : vue intermédiaire du ruisseau de la Fontaine du Routeux



Photo n°4 : vue intermédiaire du ruisseau de la Fontaine du Routeux



Photo n°5 : vue fin des travaux ruisseau de la Fontaine du Routeux et partie aval ruisseau de la Marguerite



Photos n°6 : vue intermédiaire des travaux ruisseau de la Marguerite





Photos n°7 : vue intermédiaire des travaux ruisseau de la Marquerie

Photos n°8 : vue amont des travaux



LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VÉGÉTATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
<b>Milieux ouverts</b>	Prairies naturelles	
	Prés maigres	
	Landes sèches	
	Haies	
	Arbres têtards	
	Autres:.....	
<b>Milieux forestiers</b>	Forêt de feuillus	
	Landes boisées	
	Autres:.....	
<b>Milieux rocheux</b>	Falaises, escarpements	
	Affleurements rocheux	
	Eboulis	
	Cavité à chauve-souris	
	Autre: .....	
<b>Milieux humides et aquatiques</b>	Marais	Dépôt des boues de curage sur des zones surélevées ne présentant pas d'intérêt communautaire
	Landes humides	
	Mares	
	Fossés	
	Cours d'eau	Par l'intervention partielle sur le profil en travers, le projet permettra le rétablissement des écoulements
	Herbiers aquatiques	
	Étangs	
	Tourbières	
	Gravières	
	Prairies humides	
	Autre: .....	
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises	
	Récifs	
	Herbiers de zostères	
	Plages et bancs de sable	
	Dunes	
	Prés salés	
	Lagunes	
	Autres:.....	
<b>Autre type de milieu</b>		

LISTE DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Précisez les espèces d'intérêt européen présentes  
(consultez la liste jointe en annexe pour vous orienter) :

<b>GROUPES D'ESPÈCES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Commentaires sur l'incidence du projet</b>
<b>Plantes</b>		
<b>Mollusques</b>		
<b>Crustacés</b>		
<b>Insectes</b>		
<b>Poissons</b>		Pas d'espèce visée par la Directive répertoriée sur ces cours d'eau
<b>Amphibiens, reptiles</b>		
<b>Oiseaux</b>		Pas de nidification connue sur le cours d'eau
		Travaux en dehors de la période de reproduction
<b>Mammifères</b>		Pas de présence avérée de la Loutre sur ce secteur

#### 4. Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.*

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

Avec l'appui du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, un habitat d'intérêt européen de type prairie à Molinie a été identifiée sur la parcelle en rive gauche du ruisseau de la Marguerie et du Routeux (parcelle ZR1). Une visite de terrain avec le Parc des marais organisée le 19 juin 2023 a permis de préciser les contours de cet habitat à Molinie permettant de formuler des prescriptions adaptées au site. Ainsi, une bande rivulaire de 12 mètres de large le long du ruisseau du Routeux constituée en partie d'habitat de roselières à baldingères a également été constaté sur 6 à 10 mètres de large le long du ruisseau de la Marguerie.

Afin de préserver les prairies à Molinie, le dépôt des boues de curage pourra se faire sur cette bande rivulaire hors habitat d'intérêt communautaire à 3 mètres du bord des cours d'eau évitant ainsi la formation d'un bourrelet de curage. Le régilage se fera sur 5 cm d'épaisseur maximum pour favoriser leur reprise par la végétation dès le printemps suivant.

**En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel :**

Oui  Non

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) : Sans objet

**En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :**

Oui  Non

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...) : Sans objet

**En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces :**  Oui  Non

#### 5. Conclusion

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.**

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

*- un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.*

*- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.*

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

**NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

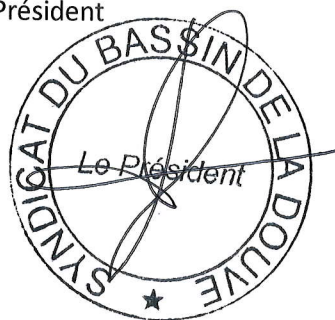
**OUI** : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.



A CARENTAN-LES-MARAIS

Le 11 juillet 2023

M POULAIN JEAN MARIE,  
Président



### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

**Informations de base :** Site Internet [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

**Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000**

Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

**Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :**

Site Internet de la DREAL : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr)

**Carte des sites Natura 2000**

Site de cartographie en ligne de la DREAL (**CARMEN**, onglet Patrimoine naturel) :

**Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :**

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

**Conseils et expertise pour chaque site :**

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL.